

**TITRE PROFESSIONNEL
ENSEIGNANT DE LA CONDUITE AUTOMOBILE
ET DE LA SECURITE ROUTIERE**

PROGRAMME DE FORMATION

L'environnement de la sécurité et de la conduite routière

- Politique de la sécurité et de la conduite routière : évolutions et orientations
- Cadre de l'activité ESCR
- Automobile : caractéristiques techniques mise en conformité et réglementation des véhicules

Les fondamentaux spécifiques à l'enseignement de la sécurité et de la conduite routière

- Analyse de la tâche appliquée à la conduite d'un véhicule
- Physiologie du conducteur
- Psychologie du conducteur
- Notions pédagogiques didactiques appliquées à la sécurité et à la conduite routière

Ingénierie pédagogique appliquée à l'ESCR

- Construction et préparation d'une séance individuelle ou collective de formation à l'ESCR dans le respect du REMC

Animation pédagogique d'une séance de formation à la sécurité et à la conduite routière

- Techniques d'animation appliquées à l'ESCR
- Gestion des conflits
- Techniques de gestion de l'intervention d'un tiers dans une situation d'apprentissage

Pédagogie de la conduite sur véhicule léger

- Pédagogie sur véhicule à double commande
- Gestion du stress
- Anticipation des risques potentiels

Techniques d'évaluation et de remédiation appliquées à l'ESCR

- Evaluation de l'apprentissage
- Difficultés d'apprentissage de la conduite automobile
- Techniques de remédiation des apprentissages

Méthodologie d'analyse d'une demande relative à une prestation de sensibilisation

- Actions de sensibilisation à la sécurité routière dans le respect du continuum éducatif
- Appréhension du cadre administratif, juridique et économique lié à la conduite d'actions de sensibilisation
- Techniques d'élaboration d'une proposition
- Outils de communication

Construction et préparation d'une action de sensibilisation à la sécurité routière

- Adaptation des méthodes et des techniques aux publics cibles
- Etapes d'élaboration d'une action de sensibilisation dans le respect de l'engagement contractuel

Animation d'une séance de sensibilisation à la sécurité routière et au respect de l'environnement

- Techniques d'élaboration et d'exploitation d'une phase de diagnostic
- Techniques d'animation et de co-animation adaptées aux publics visés
- Exploitation d'une phase d'analyse

Evaluation des dispositifs et de ses pratiques professionnelles pour les faire évoluer

- Evaluation des actions de sensibilisation
- Confrontation de ses pratiques professionnelles

**TITRE PROFESSIONNEL
ENSEIGNANT DE LA CONDUITE AUTOMOBILE
ET DE LA SECURITE ROUTIERE**

PUBLIC : Tout public

PRE REQUIS : Etre titulaire du permis de conduire (catégorie B)
Remplir les conditions d'aptitude médicale
Ne pas avoir subi de condamnations prévues à l'article R 212-4

OBJECTIFS :

L'enseignant de la conduite et de la sécurité routière :

- Prépare les candidats à la conduite d'un véhicule de catégorie B
- Construit et anime des séances individuelles ou collectives de formation sur les règles du code de la route et les facteurs intervenants dans la conduite d'un véhicule auprès de publics diversifiés
- Contribue à la mise en œuvre de la politique de la sécurité routière

Evolution :

Sous réserve de détenir l'autorisation d'enseigner correspondante, il prépare les candidats aux catégories AM, A1, A2, A, C1, C1E, C, CE, D1, D1E, D, et DE du permis de conduire.

Secteur d'activité :

Etablissements associatifs ou privés d'enseignement de la conduite et de la sécurité routière.

SANCTION DE LA FORMATION :

- ✓ Titre Professionnel Enseignant de la Conduite et de la Sécurité Routière (niveau III).

MODALITES D'ORGANISATION :

Formation théorique et pratique sous la responsabilité de formateurs référents conformément au référentiel de certification établi pour la réalisation du Titre Professionnel par la voie de la formation.

ARTICULATION ET DUREE :

Durée : 910 heures en centre de formation
280 heures de stage d'application en entreprise

**TITRE PROFESSIONNEL
ENSEIGNANT DE LA CONDUITE AUTOMOBILE
ET DE LA SECURITE ROUTIERE**

MODALITES D'EVALUATION

I) Former des apprenants conducteurs par des actions individuelles et collectives, dans le respect des cadres réglementaires en vigueur

Mise en situation professionnelle (2 heures)

Epreuves :

- Animation d'une séance collective de formation à la sécurité routière (1 heure)
- Animations d'une séance individuelle de formation à la conduite d'un véhicule léger (1 heure)

Entretien technique (1 heure)

Epreuve :

- Un entretien sur les prestations du candidat lors de la mise en situation professionnelle

II) Sensibiliser l'ensemble des usagers de la route à l'adoption de comportements sûrs et respectueux de l'environnement

Présentation d'un projet réalisé en amont de la session (30 mn)

Epreuve :

- A partir d'un support numérique projetable, le candidat présente, oralement une action de sensibilisation qu'il a réalisée en entreprise

Entretien technique (1 heure)

Epreuves :

- Les évaluateurs questionnent le candidat sur sa présentation orale (30 mn)
- Les évaluateurs questionnent le candidat sur le document présentant l'analyse et la réponse à la demande de l'action de sensibilisation à la sécurité routière réalisée en entreprise (30 mn)